

Conseil professionnel paritaire de la librairie

Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires – ASDEL

18 av. de la Gare - CP 529
CH-1001 Lausanne
Tél. 021 329 02 65
Fax 021 329 02 66
asdel@bluewin.ch
www.asdel.ch

Syndicom • Syndicat des médias et de la communication

Secrétariat régional: 7 rue Pichard
CH-1003 Lausanne
058 817 19 27
058 817 19 39
fabia.bottani@syndicom.ch
www.syndicom.ch

Salaires minima 2012 Convention collection de travail de la librairie en Suisse romande

		<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
		mensuel	mensuel	annuel
Personnel qualifié				
Première année	Fr.	3'876.00	3'896.00	46'752.00
Troisième année	Fr.	4'124.00	4'145.00	49'740.00
Cinquième année	Fr.	4'367.00	4'389.00	52'668.00
Septième année	Fr.	4'495.00	4'518.00	54'216.00
Dixième année	Fr.	4'600.00	4'623.00	55'476.00
Personnel non qualifié				
Première année	Fr.	3'523.00	3'541.00	42'492.00
Troisième année	Fr.	3'740.00	3'759.00	45'108.00
Cinquième année	Fr.	4'114.00	4'135.00	49'620.00
Indemnité de formation				
Première année	Fr.	761.00	765.00	9'180.00
Deuxième année	Fr.	965.00	970.00	11'640.00
Troisième année	Fr.	1'198.00	1'204.00	14'448.00

Ces salaires minima sont applicables dès le 1^{er} janvier 2012

NB: Les salaires *annuels* minima correspondent à 12 salaires *mensuels* minima.

Pour 2012, tous les salaires et indemnités de formation 2011 de l'échelle ont été adaptés sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation depuis la dernière adaptation, soit +0,5% à fin septembre 2011.

Rappelons ici qu'il s'agit d'un barème des salaires **minima** et que, selon l'article 19 de la CCT en vigueur, ces salaires sont augmentés, pour les employés ayant charge d'enfant(s) et percevant des allocations familiales ou de formation, de 10%, pour une ou deux personne(s) à charge, ou de 15%, dès trois personnes et plus à charge.

Lausanne, le 31 décembre 2011